



Préfète déléguée de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Délégation de Saint-Barthélemy
05 90 27 64 10

ARRETE N° 2016 / 170.../PREF/DELEGSB du 8 DEC. 2016
constatant la désignation d'un nouveau membre
du Conseil économique, social, culturel et environnemental
de la Collectivité de Saint-Barthélemy

La Préfète déléguée auprès du Représentant de l'État
dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Vu la loi organique N° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles LO 6223-1 à LO 6223-6;

Vu la loi N° 20076224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret N° 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 du ministre des outre-mer relatif à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2013 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation des représentants des activités économiques et des représentants des activités sociales, culturelles en environnementales au sein du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 20 février 2015 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation d'un nouveau membre du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu le règlement intérieur du conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy ;

Vu le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2016 du conseil d'administration de l'Association des Professions libérales de Saint-Barthélemy, désignant M. Arnaud TEYSSEYRE en qualité de représentant de ladite association au sein du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy ;

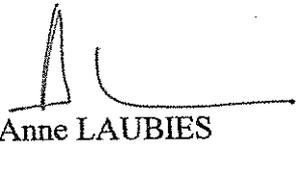
Vu le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2016 de l'assemblée plénière du conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy, prenant acte de la désignation de M. Arnaud TEYSSEYRE ;

Sur la proposition du Secrétaire général des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin,

ARRETE :

Article premier : Il est constaté la désignation de M. Arnaud TEYSSEYRE en qualité de représentant de l'Association des Professions libérales de Saint-Barthélemy au sein du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy ;

Article 2 : Le secrétaire général des services de l'Etat auprès de la Préfète déléguée et le Président du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.


Anne LAUBIES